



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} décembre 2022

Le premier décembre deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le vingt-quatre novembre deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

Etaient présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, Mme Martine LE LOIRE, M. Eugène LE PEIH, Mme Isabelle BOHELAY, M. Laurent HAMON, M. Patrick GRIGNON, Mme Nelly LE HEN, M. Franck TRULIN, Mme Marie-José LE GUENNEC, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, Mme Patricia LE DIAGON, M. Thierry LUCAS, Mme Nelly FOURQUET, Mme Sophie LE PALLEC, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET,.

Absents : Mme Catherine CADORET, M. Yvon LE CLAINCHE, Mme Magali ROBIC, M. Anthony LUCAS, M. Patrice LE PADELLEC, M. Thierry LUCAS

Procuration : Mme Catherine CADORET à Mme Séverine LE SAGER
M. Yvon LE CLAINCHE à M. Philippe ROBINO
Mme Magali ROBIC à Mme Nelly LE HEN
M. Anthony LUCAS à Mme Martine LE LOIRE
M. Mikael MAHAGNE à Mme Nelly FOURQUET

Secrétaire de séance : M. Philippe LE VESSIER

Objet : Décision modificative n°1 – budget assainissement.

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée que lors du vote du budget primitif, certains comptes ont été insuffisamment approvisionnés : Elle invite donc le Conseil Municipal à procéder aux ajustements suivants :

Recette de fonctionnement :

Chap 74 Compte 748 = + 45 000.00€

Dépenses de fonctionnement :

Chap 011 Compte 6062 = + 20 000.00€

Chap 011 Compte 61523 = + 15 000.00€

Chap 012 Compte 6218 = + 5 000.00€

Chap 65 Compte 65888 = + 5 000.00€

Recette d'investissement :

Chap 16 Compte 1641 = + 400 000.00€

Dépenses d'investissement :

Chap 23 Compte 2315 = + 400 000.00€

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

Approuve la décision modificative n°1 du budget assainissement 2022.

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire,**

Le Maire,



Pascale GILLET